



Déclaration Liminaire

Commission Administrative Paritaire Catégorie A

20 février 2025

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Alors que s'achève la campagne des Comptes Rendus de l'Entretien Professionnel (CREP), l'UNSA Défense tient à exprimer ses préoccupations face aux dysfonctionnements persistants qui entravent la transparence et l'équité dans la gestion des carrières des agents de catégorie A.

Nous constatons que trop d'agents découvrent lors de leur entretien que leur fiche de poste a été modifiée sans information préalable. Cette pratique, contraire aux principes de dialogue et de probité, crée un climat de défiance et fragilise l'engagement des personnels. Comment un agent peut-il se projeter sereinement dans son parcours professionnel lorsqu'il ne dispose pas d'une vision claire de ses responsabilités, ni possède une confiance envers sa hiérarchie ?

Pire encore, certains agents voient leurs missions évoluer chaque année, sans pour autant bénéficier d'une revalorisation de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE). Cette situation, profondément injuste, interroge : à quoi bon prendre des responsabilités supplémentaires si elles ne sont ni reconnues ni valorisées ?

S'agissant de la mobilité, nous constatons une gestion incohérente d'un service à l'autre. Alors que certains employeurs reconnaissent les acquis professionnels d'un agent nouvellement arrivé, d'autres imposent une réévaluation complète de ses compétences, créant des disparités injustifiées et pénalisant les parcours. Encourager la mobilité ne peut se faire sans la reconnaissance des expériences passées.

Par ailleurs, trop d'agents sont encore privés de leur entretien professionnel réglementaire ou se voient imposer des CREP rédigés à l'avance, réduisant à néant le dialogue entre l'agent et son évaluateur. Nous rappelons qu'un entretien professionnel doit être un échange constructif, permettant aux agents de valoriser leurs compétences et d'envisager leur avenir professionnel dans de bonnes conditions.

L'UNSA Défense alerte également la Commission sur le traitement des recours liés aux CREP, dont nous anticipons un nombre important en 2025. Il est impératif que ces recours soient traités avec attention par les employeurs dans un premier temps et rapidement, afin que les décisions prises puissent impacter sans retard le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) des agents concernés. Nous n'accepterons pas que ces dossiers traînent jusqu'à la fin de l'année, au détriment des personnels qui devraient en bénéficier.



Enfin, nous soulevons une question essentielle : comment inciter les agents à la mobilité et à la prise de responsabilités lorsque leurs efforts ne sont pas récompensés ? Comment justifier des plafonds IFSE qui freinent la reconnaissance financière des fonctions exercées ? Comment motiver les agents du SSA alors que leur prime de service demeure gelée depuis 4 ans sans perspective d'évolution ? Ces interrogations ne peuvent rester sans réponse.

Pour l'heure nous voici réunis en en cette CAP pour un dossier disciplinaire. L'UNSA Défense dénonce une dérive inquiétante en la matière. Nous constatons que certains employeurs, soucieux de marquer leur autorité et de se démarquer en exemple de respect des nouvelles règles, n'hésitent plus à solliciter des sanctions de niveau 3 ou 4 sans avoir au préalable appliqué des sanctions intermédiaires. Cette approche brutale et disproportionnée va à l'encontre du principe de progressivité des sanctions et contribue à un climat de tension et d'injustice au sein des services.

Aussi, l'UNSA Défense restera vigilant pour que les droits des personnels civils de catégorie A soient pleinement respectés, conformément aux textes réglementaires en vigueur.

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre disposition pour poursuivre ces échanges dans un esprit constructif et respectueux des intérêts de tous.